

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1602/SG/FP acceptant la démission de son emploi présentée par un instituteur du. cadre territorial de l'Enseignement Public du. 1er. degré

n° 74-1602/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
21 octobre 1974

Numéro JO
n° 21 du 12/11/1974

Date du numéro
12 novembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est acceptée, pour compter du 16 septembre 1974, la démission offerte par M. Yousseuf Mohamed Eusman, instituteur de 2° classe – 1^{er} échelon du corps territorial de l'enseignement public du 1^{er} degré. P.B. 105 CT. Art. 2. — L'intéressé est astreint au versement au budget local de 4/5^e des sommes qu'il a perçues au cours de ses études à la section normale en qualité d'élève-instituteur.